

## HE TEA TREE BIOLOGIQUE

Nous, société ALSEO, attestons par ce document que ce produit est conforme au règlement (CE) n° 1223/2009 du parlement européen et du conseil, du 30 novembre 2009, relatif aux produits cosmétiques. Il faut cependant noter les restrictions suivantes concernant le produit selon les annexes II à VI du règlement (l'absence de résultat signifie qu'à notre connaissance, aucune substance composant ce produit n'est listées dans ces annexes):

### ANNEXE III : LISTE DES SUBSTANCES QUE LES PRODUITS COSMÉTIQUES NE PEUVENT CONTENIR EN DEHORS DES RESTRICTIONS PRÉVUES

Numéro d'ordre	Nom chimique/DCI	Dénomination commune du glossaire des ingrédients	N° CAS	N° CE	Type de produit, parties du corps	Concentration maximale dans les préparations prêtes à l'emploi	% en p/p dans le concentré	Autres	Libellé des conditions d'emploi et des avertissements
88	d-Limonene; (4R)-1-Méthyl-4-(1-méthyléthényl) cyclohexène	Limonene	5989-27-5	227-813-5			1,5	La présence de la substance doit être indiquée sur la liste des ingrédients visés à l'article 19, paragraphe 1, point g), lorsque sa concentration est supérieure: - à 0,001% dans les produits sans rinçage, - à 0,01% dans les produits à rincer. Indice de peroxyde inférieur à 20 mmoles/L15	
131	alpha-Terpinene; p-Mentha-1,3-diene	alpha-Terpinene	99-86-5	202-795-1			12	Indice de peroxyde inférieur à 10 mmoles/L	
132	gamma-Terpinene; p-Mentha-1,4-diene	gamma-Terpinene	99-85-4	202-794-6			28	Indice de peroxyde inférieur à 10 mmoles/L	
133	Terpinolene; p-Mentha-1,4(8)-diene	Terpinolene	586-62-9	209-578-0			5	Indice de peroxyde inférieur à 10 mmoles/L	



## Certificat Cosmétique - Rgt (CE) 1223-2009 & Restrictions

RÈGLEMENT (CE) N° 1223/2009 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL-Règlement (CE) N° 344/2013 de la Commission- Règlement (CE) N° 483/2013 de la Commission  
Date d'émission: 16/02/2022      Date de révision: -      :      Version: 1

### HE TEA TREE BIOLOGIQUE

---